Annexe n° 25.

Wallonie

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Réf. LC/-1.778.511/PU CoDT-473/2024/S345313.

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Philippe PIRE et Madame Fabienne LECOCQ, demeurant à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, rue Gabriel Marcelier, n° 31.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, rue de Tourinnes, n° 49, cadastré 2e Division, section C, numéro 258/D4.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :
- d'un volume principal de 18,43 m de largeur sur 8,60 m de profondeur, implanté parallèlement à la rue de Tourinnes;
- d'un volume secondaire à destination de garage et de grenier, avec étage, accolé à la façade avant du volume principal, de 6,10 m de largeur sur 4,14 m de profondeur par rapport à cette façade.

Le projet s'écarte des indications du permis d'urbanisation "JANSSEN", références F0610/25005/LAP/98.3, PL 112, non périmé, autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 25 mai 1999, modifié par décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins du 13 décembre 1999 et du 22 août 2005, dont le bien concerné est le lot 11, pour le motif suivant :
- L'ensemble des baies n'est pas caractérisé par une dominante verticale (Cahier des prescriptions urbanistiques 99/2 – Point 5.3);
  en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :
- le lundi, le mercredi et le vendredi entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
- le mercredi entre 17h00 et 20h00, sur rendez-vous préalable pris au moins 24h à l'avance auprès de Madame Carine MORSAIN, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - urbanisme@beauvechain.be) - cette permanence sera supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☏ : 010/86.83.55, 🖷 : 010/86.83.01 ✉ : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 mars 2024 au 03 avril 2024 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.
Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT